



Agora propose différents types de comptes auto-gérés conçus pour vous aider à répondre à vos besoins, que ce soit des comptes ouverts de manière digitale ou sur papier. Contactez votre conseiller pour en savoir plus sur les comptes suivants, les offres disponibles et les frais pouvant s'appliquer à votre compte.

TYPE DE COMPTE	CRITÈRES DE QUALIFICATION	FRAIS D'ADMINISTRATION ANNUELS ¹
	Configuration Numérique de Comptes & Soumission de Transactions via la plateforme Agora pour Conseiller/Client Fonds Communs de Placement	Tous les comptes - 12\$
	Configuration Numérique de Comptes & Soumission de Transactions via la plateforme Agora pour Conseiller/Client Portefeuilles Modèles Agora	Tous les comptes - Aucun frais
	Configuration de Comptes & Soumission de Transactions non-complétés via la plateforme Agora Conseiller/Client Fonds Communs de Placement & Fonds d'Investissement de Travailleurs	Enregistrés & Non-Enregistrés Compte principal 99\$ Comptes additionnels 20\$ CELI 35\$

LES FRAIS SUIVANTS S'APPLIQUENT AUX COMPTES DE TOUS TYPES

FRAIS DE TRANSFERT SORTANT

Désenregistrement/Transfert sortant intégral ou partiel

Sans Frais²

AUTRES FRAIS

Transactions effectuées par Agora (par transaction)

15\$

Recherche de comptes (taux horaire)

50\$

Provision insuffisante/Effet retourné (par effet)

50\$

Chèque produit manuellement (par chèque)

15\$

Transfert électronique de fonds (TEF)

Sans Frais

Virement bancaire

50\$

Règlement de succession

150\$³

Distribution liée à un jugement de la cour

100\$

Relevé papier (par relevé)

5\$

FERR / FRV / FRRI / FRRR / FRVR

Paiements périodiques (TEF)

Sans Frais

Modification des paiements périodiques (une modification sans frais par année)

50\$

Tous les frais sont assujettis aux taxes applicables et en dollars canadiens.

Les taux d'intérêt sur les soldes en espèces ou imputés sur les soldes débiteurs peuvent être modifiés sans préavis. Les frais de service sont prélevés chaque mois à même votre compte et sont répartis entre votre courtier et votre conseiller financier.

Pour en savoir plus, contactez-nous au 1-855-462-4672 (855-GO-AGORA).

¹Les frais d'administration annuels de chaque compte sont prélevés deux fois par année (le sixième mois et à la date d'anniversaire de l'ouverture du compte) et ne sont pas calculés au pro-rata. Le compte dont la valeur est la plus élevée (le jour précédant le prélèvement des frais) sera considéré comme le compte principal. Les régimes non-enregistrés sont offerts aux résidents canadiens uniquement. ²Des frais d'administration annuels, sans réduction de frais, seront facturés pour un transfert intégral. ³Les frais de règlement de succession sont annulés si les actifs sont transférés dans un autre compte Agora.

Agora Dealer Services Corp. ("Agora") is a member of the Mutual Fund Dealers Association of Canada. Services aux courtiers Agora est membre de l'Autorité des Marchés Financiers.